

SIERRA LEONE

**Louise Arbour doit demander que
Charles Taylor soit remis au Tribunal
spécial pour la Sierra Leone**

Index AI : AFR 51/007/2005

ÉFAI

Mercredi 13 juillet 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au cours de sa mission en Afrique de l'Ouest cette semaine, la plus haute représentante des Nations unies pour les questions relatives aux droits humains, Louise Arbour, doit demander instamment que l'ancien président libérien, Charles Taylor, soit remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone soutenu par l'ONU. C'est ce qu'a déclaré la coalition de la Campagne contre l'impunité ce mercredi 13 juillet 2005.

La haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Louise Arbour, effectue actuellement une mission de dix jours en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Libéria. Dans ces pays qui émergent de conflits armés, elle s'efforcera d'évaluer les initiatives visant à mettre en place des mécanismes efficaces de protection des droits fondamentaux. Elle a précédemment assumé la fonction de procureur général des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

La Campagne contre l'impunité est une coalition regroupant quelque 300 organisations de la société civile africaine et internationale. Elle a été mise sur pied afin d'exhorter le Nigéria à remettre Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

« Traduire en justice les criminels de guerre est une étape primordiale en vue de garantir la protection des libertés fondamentales, aujourd'hui et dans le futur, a déclaré Sulaiman Jabati, secrétaire exécutif de la *Coalition for Justice and Accountability* (COJA, Coalition pour la justice et la responsabilisation), organisation sierra-léonaise qui participe à la campagne. *En tant qu'Africains, nous comptons sur le rôle mobilisateur de la plus haute représentante des droits humains au sein des Nations unies. Louise Arbour doit insister pour que Charles Taylor se livre.* »

Ancien président du Libéria, Charles Taylor a été inculpé de 17 chefs d'accusation

pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité envers la population de la Sierra Leone. Parmi ces crimes, on peut citer les homicides, les mutilations, le viol et d'autres formes de violence sexuelle, l'esclavage sexuel, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldats, les enlèvements et le recours au travail forcé. Tous ces actes ont été commis par les groupes armés d'opposition sierra-léonais, que Taylor soutenait activement. En 2003, tandis que la capitale libérienne Monrovia était assiégée par les rebelles, Taylor s'est vu accorder l'asile au Nigéria, où il réside actuellement.

« Selon une récente déclaration de Louise Arbour, la quête de justice sous-tend le retour de la paix et de l'ordre public. Les Sierra-Léonais et les Libériens qui font partie de cette coalition ne sauraient dire mieux, a indiqué Ezekiel Pajibo, directeur du *Centre for Democratic Empowerment* (CEDE, Centre pour la participation démocratique) au Libéria, autre organisation impliquée dans la campagne. *Le refus du Nigéria de remettre Charles Taylor au Tribunal spécial barre le chemin de la stabilité et de l'état de droit.* »

Les membres de la Campagne contre l'impunité ont souligné que ce refus du Nigéria compromet les tentatives de lutte contre l'impunité en Afrique de l'Ouest, mais aussi les démarches de la communauté internationale visant à consolider la stabilité dans la région. Des informations concordantes font état de l'ingérence de Taylor dans la vie politique du Libéria, au mépris de l'accord qui lui octroie l'asile et interdit toute ingérence de ce type.

Dans son rapport du 7 juin sur le Libéria, le secrétaire général des Nations unies Kofi Annan a fait observer que « Charles Taylor serait régulièrement en contact avec ses anciens partenaires commerciaux et acolytes militaires et politiques au Libéria, et il est soupçonné de parrainer divers candidats à la Présidence pour faire en sorte que le prochain gouvernement libérien compte des sympathisants. » Il y a seulement quelques jours, le ministre de la Justice du gouvernement de transition libérien exigeait la révision de l'accord qui régit l'exil de Charles Taylor, faisant valoir que son exil constitue une menace pour le Libéria et la région, en raison de son ingérence excessive dans les affaires du pays.

À la veille du sommet de l'Union africaine (UA) qui s'est déroulé la semaine

dernière, les organisations de la Campagne contre l'impunité – dont Amnesty International, Human Rights Watch et l'Open Society Justice Initiative (OSIJ) – ont tenu des conférences de presse dans 15 villes africaines, réclamant que Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, afin de garantir justice et stabilité. Parallèlement, elles ont publié une déclaration exhortant l'UA à passer à l'action.

Selon ces organisations, en demandant la remise de Charles Taylor au Tribunal spécial, Louise Arbour défendrait au nom de la justice les victimes des crimes de guerre commis en Sierra Leone. Le 14 mars, elle avait déclaré devant la Commission des droits de l'homme que la justice « *confirme la solidarité de la société avec la victime, plutôt qu'avec l'auteur du crime* ».

« *Tout en promouvant le respect des droits humains en Afrique de l'Ouest, Louise Arbour doit faire entendre sa voix pour demander que Taylor comparaisse en justice* », a indiqué Richard Dicker, directeur du programme Justice internationale de Human Rights Watch.

Les membres de la Campagne contre l'impunité ont invité Louise Arbour à demander expressément au Nigéria de remettre dans les meilleurs délais Charles Taylor au Tribunal spécial, afin qu'il soit jugé. Son procès doit se dérouler dans le respect du droit international et des normes d'équité, notamment de la présomption d'innocence. Tant qu'il ne sera pas jugé, justice ne sera pas rendue pour les crimes atroces commis dans le cadre de la guerre civile en Sierra Leone et il sera utopique de vouloir mettre en œuvre des mécanismes efficaces de protection des droits humains. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>